

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PO22.02PO**

**Postulat de Mme Céline EHRWEIN « Pour un lieu d'accueil de jour  
offrant des prestations d'hygiène, ainsi que des soins médicaux,  
paramédicaux et dentaires aux personnes vivant dans la précarité sur  
Yverdon »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission a siégé le 24 mars 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claire-Lise RICHARD DETREY, Céline EHRWEIN, Claude-Anne JAQUIER, Gildo DALL'AGLIO, Rosario DI FIORE, Paul-Camille GENTON, David RYCHNER et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Messieurs Jean-Claude RUCHET, Municipal, Pierre-André JUNOD, Chef de service JECOS, Yves POMMAZ, Responsable secteur quartiers, affaires sociales & seniors.

Nous les remercions chaleureusement pour les compléments d'information qu'ils nous ont apportés et leurs réponses à nos nombreuses questions et interrogations.

**Objet du préavis**

Après une présentation du projet par la délégation Municipale la commission a pu discuter des différents points concernant ce postulat et débattre de la pertinence de celui-ci.

L'ensemble de la commission est d'avis qu'il existe sans aucun doute un besoin pour une telle structure dans notre région. Nous sommes convaincus que nous devons laisser travailler la commune sur ce projet qui sera à même d'identifier les différents besoins avec les partenaires notamment, l'hôpital, l'ARAS, les services sociaux et les différentes associations ainsi que les travailleurs sociaux sur le terrain.

Il a été soulevé la question des structures déjà existantes dans notre ville. On peut citer par exemple :

- La Lucarne qui permet d'héberger des sans-abris.
- Zone bleue qui est principalement active dans la prise en charge des personnes souffrants de diverses addictions.

Ces structures font déjà un excellent travail dans leurs domaines respectifs. Il a été partagé qu'il manque des douches et des machines à laver à disposition dans notre ville ainsi qu'un accueil de jour.

Il a été relevé que la précarité prend de nombreux visages dans notre ville. En l'occurrence, nous ne parlons pas seulement de sans-abris mais de familles monoparentales, de working-poor, de retraités, d'étudiants. La structure de Lausanne constate un nombre croissant de

ces dernières catégories ainsi que d'apprentis. Elle constate aussi qu'une partie des bénéficiaires de la structure de Lausanne viennent du Nord Vaudois démontrant ainsi que la mise en place d'un tel centre fait sens pour notre région. Le système actuel a tendance à attirer les gens vers Lausanne faute de structure locale.

Une structure similaire existe déjà à Morges. Des réflexions sont menées sur la Riviera, notamment à Vevey pour en ouvrir une et répondre à la précarité dans cette région. Un groupe de travail s'y réunit et travaille sur le sujet.

Certaines personnes « justes » financièrement renoncent à se faire soigner et cela induit finalement des coûts supplémentaires pour les diverses assurances et indirectement à l'Assurance Invalidité. Nous avons tous à gagner en menant une politique proactive en manière de prévention et de réduction des risques.

### **Le Point d'eau à Lausanne :**

Plusieurs types de prestations sont proposées au Point d'eau à Lausanne notamment des soins médicaux et paramédicaux, des soins dentaires, des douches, une buanderie ainsi qu'un service de coiffure.

Ces prestations sont assurées par un mélange de professionnels et de bénévoles. En 2018, ce sont 155 bénévoles qui ont donné 4 455 heures de leur temps. Ils offrent parfois quelques heures ou plusieurs jours par mois. Ils font aussi profiter les bénéficiaires de leurs compétences, ils écoutent, leur offrent de l'attention et de la chaleur humaine.

Quelques chiffres concernant la structure lausannoise :

#### ***Hygiène et orientation :***

- 7706 douches prises
- 7860 utilisations de la buanderie
- 4130 orientations sociales
- 2391 nécessaires de rasage distribués
- 195 coiffures

#### ***Médicales et paramédicales :***

- 2837 consultations médicales
- 1280 visites chez le dentiste
- 428 visites chez l'hygiéniste dentaire
- 851 prestations en ostéopathie
- 657 massages
- 185 passages chez le podologue
- 25 consultations chez le psychologue

Comme la relevé la postulante, Madame la conseillère Céline Ehrwein, il ne s'agit pas forcément de reproduire à l'identique ce qui a été fait à Lausanne au Point d'eau.

Mais l'exemple lausannois peut nous montrer le chemin et nous aider à développer un modèle adapté pour notre région. Il peut aussi contribuer à éviter des pièges et des erreurs qui peuvent être commis lors du lancement d'une structure comme celle-ci.

En ce qui concerne le financement, la commission espère que cette structure soit financée comme à Lausanne. Soit  $\frac{3}{4}$  du financement par l'État de Vaud,  $\frac{1}{4}$  par des privés, et une participation des usagers. La commune devrait sans doute fournir des locaux et une aide de départ afin de lancer le projet. À noter que le projet du Point d'eau a d'abord été financé par la ville de Lausanne et ensuite par le canton. Plus nous aurons une image fidèle de la précarité, plus cela augmentera nos chances de bénéficier de l'aide cantonale.

Il a été relevé par plusieurs membres de la commission que cette structure permettra de raccrocher certaines personnes qui sont complètement hors système social, ou d'autres qui pourraient avoir droit à des prestations complémentaires ou autres soins.

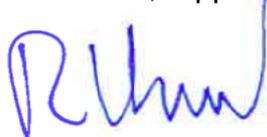
Finalement, en agissant au niveau de la santé, avant que de plus gros problèmes ne surviennent ce genre de structure permet une réduction des coûts de la santé. Cette structure permet aussi de faire de la prévention et sans doute d'éviter que les personnes concernées se retrouvent aux urgences lorsqu'il est trop tard.

### **Conclusions :**

L'ensemble de la commission est convaincu de la pertinence et du bien-fondé de ce postulat. L'exemple lausannois est un modèle intéressant qui répond à des problématiques de santé, d'hygiène et qui permet de créer du lien social ainsi que de raccrocher des personnes vulnérables. C'est aussi un modèle ouvert qui permet à de nombreuses personnes en difficulté d'accéder à des soins élémentaires.

C'est pour cela que la commission à l'unanimité de ses membres vous demande de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Roland Villard, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 28 mars 2022